

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 08 Juillet 2022  
Délibération n°5-4

L'an deux mille vingt-deux le huit juillet à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, Alain FURCY, Michel BAZART, Claude CARLINI, CASTEX Jean, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs DEVAUTOUR Florian, BOTTAREL Sébastien  
Mmes GUALTER Marie-Christine

Mr DEVAUTOUR Florian donne procuration à BAZART Michel

Mme BOUIN Florence a été nommé secrétaire.

**Objet : DEMANDE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DES GARAGES COMMUNAUX**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réhabiliter les garages communaux et notamment en priorité les garages situés allée de la Peupleraie. Ces garages sont loués prioritairement aux habitants des résidences HLM.

Lors de fortes pluies, l'eau s'infiltré dans certains garages soit par la toiture mais aussi par le sol. En effet, les garages situés allée de la peupleraie sont situés au pied d'un talus et il n'existe pas de drain à ce jour.

Le projet consiste donc à changer la toiture existante avec pose de gouttières ainsi que la création d'un drain sur 50 m environ.

Monsieur le Maire propose de valider le projet dont le coût estimatif s'élève à 50 000 € TTC.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le projet
- d'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- d'inscrire la dépense au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 04 juillet 2022  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

